



L'objectif du fonds est de générer des rendements attractifs et durables sur le capital investi, tout en suivant une approche responsable sur les plans social et environnemental. Le fonds investit directement dans des actifs d'infrastructure, non-cotés en Bourse et choisis avec soin, dont il gère activement le développement, la construction et le fonctionnement jusqu'à leur vente / désinvestissement. Les investissements englobent les secteurs de l'énergie, des services publics, des infrastructures sociales, des transports et des communications. Le fonds réduit le risque d'investissement en diversifiant ses placements à travers plusieurs régions, secteurs, technologies et styles d'investissement.

La porte vers le marché croissant des infrastructures

Avec sa stratégie de placement, implémentée depuis de longues années et couronnée de succès, le fonds ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV ouvre à ses investisseurs le marché croissant des infrastructures.

Les possibilités de participation

Pour atteindre ses objectifs de placement, l'investisseur a le choix entre différentes solutions d'investissement dans plusieurs devises et avec des droits de distributions multiples.

	TL CTIF SICAV – ACC	TL CTIF SICAV – DIS
ISIN	LU1565397756	LU1563396016
Maturité ³	31.12.2024	31.12.2024
Montant minimum de souscription ⁴	EUR 10 000	EUR 10 000
Commission de souscription	5 %	5 %
Distributions	par accumulation	jusqu'à 9 % par an
Début des distributions	–	trimestriellement, à partir du 1 ^{er} trimestre
Catégories de devise	EUR, USD, CHF, GBP, CZK, AUD, SGD, JPY	EUR, USD, CHF, GBP, CZK, AUD, SGD, JPY

VUE D'ENSEMBLE DES AVANTAGES

- Participation dans un portefeuille d'infrastructures, géré activement, largement diversifié et doté d'un historique de performance positive de longue date
- Gestion de portefeuille avec une expertise hors pair dans le secteur et implantée à travers l'Asie
- Des rendements attractifs et planifiables à long terme, basés sur des prévisions et en prenant des risques calculés
- Performance fortement indépendante de la conjoncture, des taux d'inflation et du niveau des taux d'intérêts
- Fiscalité optimisée : Revenu provenant de placements
- Accès (indirect) à des investissements en infrastructures, qui d'habitude sont réservés aux investisseurs professionnels
- Investissements cibles identiques pour les investisseurs privés et les investisseurs institutionnels
- Garantie du plus grand respect des normes de transparence et de durabilité
- Volume total des émissions placées par le groupe : plus de 1,51 milliards d'EUR (en date du 31/12/2020)

Principaux risques : Pour ce qui est de l'acquisition des actions du fonds, le risque maximal encouru par l'investisseur est la perte totale du capital apporté, des bénéfices nouvellement investis ou des distributions encore à verser, et la mise en péril de ses autres biens en cas de financement extérieur de l'achat des actions du fonds. Un placement dans le fonds est très peu liquide. En tant que fonds de type fermé, le fonds n'accepte aucune demande de rachat de la part d'investisseurs, ce qui peut éventuellement les contraindre à conserver les actions du fonds pendant toute sa durée de vie. A l'heure actuelle, les investissements du fonds ne sont pas encore diversifiés par rapport aux risques. Remarques importantes : Les bénéfices obtenus dans le passé ne sont ni une garantie ni un indicateur pour des résultats futurs. Le traitement fiscal des revenus dépend de la situation personnelle de l'investisseur concerné et est susceptible de subir des modifications à l'avenir.

ALLOCATION DU PORTEFEUILLE⁵

Répartition en fonction de projets/d'actifs (positions du portefeuille les plus importantes⁶)



Caractéristiques spécifiques du fonds

- Structure d'investissement en forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) réglementée
- Deux affectations des bénéfices: accumulation/distribution
- Plusieurs devises
- Pas de risque de placement minimal
- Pas d'obligation de versements complémentaires
- Effets d'économie d'échelle dus au volume illimité du fonds
- Pas d'obligation de remboursement de distributions déjà perçues
- Configuration haut de gamme du fonds avec la participation de prestataires de services internationaux de renom (notamment Deloitte et Duff & Phelps)
- Renforcement de la transparence grâce à des évaluations du fonds à intervalle régulier et la publication de la valeur d'actif net
- Gain de confort et de flexibilité grâce à la possibilité de garde auprès d'une banque dépositaire

Chances

- Investissements (indirects) dans un des plus grands marchés croissants de nos temps, qui se caractérise par son attractivité économique et son indépendance considérable de la conjoncture, des taux d'inflation et du niveau des taux d'intérêts.
- Avec plus de 30 années d'expérience en conseil lié au financement d'importants projets d'infrastructure, ThomasLloyd dispose d'une équipe de financement de projets très expérimentée et forte d'un réseau solide, ce qui lui donne un accès privilégié à une multitude de projets des plus divers. ThomasLloyd est un partenaire contractuel accrédité d'IFC, membre de la Banque mondiale, et un partenaire de confiance de la Banque européenne d'investissement.
- Stratégie «Pure-Play-Impact-Investing», basée sur un processus d'investissement maintes fois primé par des organismes internationaux.
- Tous les risques courants de projets d'infrastructure sont couverts dans leur intégralité et selon les standards internationaux par des compagnies d'assurances de premier plan.

Risques

- Risque du manque de projets d'investissement: Il ne peut être exclu de ne pas pouvoir identifier suffisamment de projets d'investissement, ni de ne pas pouvoir investir tous les fonds disponibles.
- Face aux attentes de rendement se trouvent des risques divers (entre autres des risques spécifiques au marché et à l'entreprise, des risques de solvabilité et de pays, des risques de performance) et la possibilité de pertes, voire de perte totale, du capital investi.
- Le Fonds peut également investir dans des actifs qui ne sont pas dénommés en EUR. Ceci peut aboutir à une baisse de la valeur du placement dans le cas où le cours de l'EUR s'apprécie par rapport à ces devises (risque de devise). D'autres risques pertinents: risque de marché émergent, risque de liquidité, risque de fongibilité.
- Les risques présentés ne sont pas exhaustifs. Nous faisons référence par ailleurs à la description détaillée des risques significatifs liés à la Politique d'Investissement du Fonds qui sont énumérés dans le Prospectus actuel (section Facteurs de risque).

MENTIONS LÉGALES

Remarques importantes : Le présent document est créé par ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV. ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV est une société d'investissement à capital variable et de type fermé, constituée en vertu de la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (modifiée), sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV), dont le siège social est sis 6A, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et qui est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 212272. Le fonds a la qualité de fonds alternatif d'investissement, (Alternative Investment Fund, AIF) en vertu de la Loi du 12 juillet 2013 (le « Fonds »). Adepa Asset Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège est sis 6A rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.721, agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), est la société de gestion du Fonds. Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et elles sont exclusivement destinées à l'usage du destinataire. Il est interdit de les reproduire, de les distribuer ou de les utiliser à quelque autre fin que ce soit. Les informations contenues dans le présent document constituent uniquement un bref résumé des principales caractéristiques du Fonds et ne sont pas exhaustives. Il ne contient pas certaines informations essentielles concernant des investissements alternatifs, dont notamment des informations importantes et les facteurs de risque associés à un investissement dans ce type de véhicule. Le présent document n'est pas destiné à constituer une offre de vente ni une sollicitation d'une quelconque offre d'achat d'actions du Fonds, et il ne doit pas être interprété ni utilisé comme telle. Sans que le présent paragraphe ne revête un caractère exhaustif, le présent document ne constitue pas un conseil en investissement, et il ne constitue pas non plus une offre, sollicitation ou recommandation de réaliser une quelconque transaction. Si une offre est faite, elle le sera conformément au document d'information clé pour l'investisseur concerné (DICI PRIIP), au Prospectus visé par la CSSF, aux Statuts et aux documents de souscription préparés par ou pour le compte du Fonds, qui contiennent des informations détaillées concernant les conditions d'investissement ainsi que les risques, les commissions et les frais associés à un investissement dans le Fonds, accompagnés dans chacun des cas du rapport annuel audité et du rapport semestriel le plus récent, si ce rapport est plus récent que le dernier rapport annuel disponible. Ces documents constituent la seule base contraignante pour l'acquisition d'actions du Fonds. Ils sont disponibles gratuitement sous format électronique ou papier auprès de votre conseiller, de ThomasLloyd Global Asset Management GmbH, Hanauer Landstraße 291b, 60314 Francfort sur le Main, Allemagne, ou sur le site Internet www.thomas-lloyd.com. Les actions émises par le Fonds peuvent uniquement faire l'objet d'une offre à la vente ou être vendues dans les pays dans lesquelles cette offre ou vente est autorisée. La distribution et la publication du présent document, ainsi que l'offre ou la vente d'actions du Fonds peuvent être soumises à des restrictions dans certains pays. Les investisseurs doivent savoir que ThomasLloyd Group Ltd et/ou ses affiliées (le « Groupe ThomasLloyd ») peuvent ponctuellement détenir une participation dans le Fonds, qui peut représenter une proportion importante ou significative par rapport à l'ensemble du Fonds. Il convient que les investisseurs prennent en considération l'impact potentiel que la détention de cette participation, ou sa cession, par le Groupe ThomasLloyd pourraient avoir sur eux. Toutes les affirmations et opinions ou tous les avis exprimés reflètent l'évaluation actuelle du Fonds, laquelle est susceptible de changer à tout moment sans avertissement préalable. Les informations contenues dans le présent document sont tenues comme étant correctes, exhaustives et exactes. Tous les efforts ont été faits afin de présenter des informations exactes. Toutefois, les chiffres sont soumis à un audit. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite, n'est faite ou donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la précision des informations contenues dans le présent document. Le Fonds et la société de gestion déclinent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission relative à ces informations. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre d'information. En cas d'incompatibilité avec le Prospectus concerné, la version du Prospectus en vigueur prévaudra. Lorsque des informations contenues dans le présent document proviennent de tiers, le Fonds décline toute responsabilité en cas d'informations inexactes, incomplètes ou inadéquates, même si le Fonds n'utilise que des données qu'il estime fiables. Veuillez noter que le présent document n'est actualisé tous les mois que pendant la phase de placement. La société de gestion fournit des informations complémentaires relatives au profil de l'investisseur type ou du groupe cible de clients pour ce produit financier aux agents et aux partenaires de distribution. Si l'investisseur est conseillé sur l'acquisition d'actions par un agent ou un partenaire de distribution du Fonds, ou si l'un d'entre eux agit en qualité d'intermédiaire financier dans le cadre de l'acquisition des actions, l'agent ou le partenaire de distribution peut également fournir à l'investisseur des informations complémentaires relatives au profil de l'investisseur type. Des informations complémentaires relatives au marché cible et aux coûts des produits, qui résultent de l'application de la Directive MiFID II et qui sont mises à la disposition des agents de distribution par la société de gestion, peuvent être obtenues au format électronique sur le site Internet www.thomas-lloyd.com. Des investissements dans des fonds impliquent de nombreux risques, dont notamment, mais sans limitation, des risques généraux de marché, de crédit, de change, de taux d'intérêt et de liquidité. Le présent document est destiné à être utilisé par des personnes qui sont familières avec la terminologie des placements. Veuillez contacter votre conseiller financier si vous avez besoin d'explications relatives aux termes utilisés. Les investisseurs potentiels doivent posséder des expériences en matière de placement dans les instruments utilisés dans le périmètre de la stratégie d'investissement proposée. Les investisseurs doivent également comprendre les risques impliqués de placements dans des actions, et ils ne doivent pas prendre une décision d'investir avant d'avoir consulté de manière détaillée leurs conseillers juridiques, fiscaux et financiers, leurs auditeurs ou autres conseillers en ce qui concerne (i) le caractère adéquat d'un investissement dans les actions, en prenant en compte leur situation fiscale et financière personnelle ainsi que d'autres circonstances qui leur sont propres, (ii) les informations contenues dans le Prospectus, et (iii) la politique d'investissement du Fonds. Un descriptif plus détaillé des risques spécifiques du Fonds se trouve dans la partie « Facteurs de risque (spécifiques) » du Prospectus. Les agents de distribution, comme des banques ou d'autres prestataires de services de placement, sont susceptibles de communiquer aux investisseurs intéressés des frais ou des ratios de frais qui diffèrent des frais décrits ici, voire leur sont supérieurs. Cela peut être dû à de nouvelles obligations réglementaires pour le calcul et la communication des frais par ces agents de distribution, en particulier en raison de l'application de la Directive 2014/65/UE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers - dite « Directive MiFID II ») du 3 janvier 2018. Les performances passées ne représentent pas de garantie ni d'indication pour des performances futures. Il ne peut être donné aucune garantie que les pays, marchés ou secteurs performant comme prévu. La valeur d'un investissement dans le Fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter, et elle n'est pas garantie. Par conséquent, il est possible que vous récupériez un montant inférieur à celui investi à l'origine. En cas de divergences d'interprétation ou dans les traductions, l'original du présent document anglais prévaut toujours sur la présente traduction (française).

Notes de bas de page : 1 Telos : notation du processus d'investissement 2020. 2 PRI Assesment Report 2020 ThomasLloyd Group. 3 L'assemblée des associés peut prolonger la maturité du fonds deux fois pour une (1) année à chaque fois au plus tard jusqu'au 31/12/2026. 4 Le montant minimum de souscription peut dévier des montants présentés selon le pays et le type d'investisseur. 5 Les répartitions en fonction de projets/d'actifs de ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV sont basées sur les valeurs d'actif brutes. Des écarts d'arrondi peuvent survenir. 6 Allocation du portefeuille au 31/12/2020, susceptible de changer de temps en temps.

NOTIONS D'OFFRE

BELGIQUE : Cette offre ne constitue pas une offre au public au sens de la Loi belge du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectifs alternatifs et à leurs gestionnaires. L'offre ne peut en conséquence pas faire l'objet de publicité et les Actions ne peuvent pas être offertes, vendues, transférées, livrées ou souscrites et aucun memorandum, circulaire d'information, brochure ou document similaire ne peut être distribué, directement ou indirectement, (i) à toute personne physique ou personne morale en Belgique autre qu'un « client professionnel » comme indiqué dans l'Annexe A de l'Arrêté royal du 3 juin 2007, sauf (étant donné que le Fonds est un fonds de type fermé) s'il y a une exigence d'engagement minimum d'au moins 100 000 € par investisseur ou (ii) à toute personne ayant la qualité de consommateur au sens du Livre VI du Code de droit économique belge sauf si l'offre est conforme aux dispositions de ce Livre et de la réglementation d'application. Par conséquent, cette offre n'a pas été et ne sera pas notifiée, et tout autre documentation promotionnelle relative à l'offre (y compris ce Prospectus d'Émission) n'a pas été et ne sera pas approuvée par, ou notifiée à, l'Autorité des Services et des Marchés Financiers belge conformément au droit belge et aux réglementations applicables aux offres au public de titres.

FRANCE : Lors de la commercialisation du Fonds en France à destination d'investisseurs professionnels (tel que ce mot est défini dans la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) qui sont domiciliés ou ont un siège statutaire dans la République Française, le Gestionnaire de FIA entend utiliser le passeport de commercialisation prévu par les dispositions de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que transposée dans la législation et la réglementation françaises. Les Actions ne peuvent être commercialisées conformément au passeport de commercialisation qu'à destination des investisseurs professionnels (tel que ce mot est défini dans la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) sur le territoire des pays pour lesquels le passeport a été obtenu. A cet égard, le Gestionnaire de FIA notifiera à la CSSF son intention de commercialiser le Fonds en République Française. La commercialisation du Fonds en République Française ne sera pas autorisée tant que la CSSF n'aura pas confirmé avoir transmis cette notification de commercialisation à l'Autorité française des marchés financiers (l'« AMF »), en se fondant sur le passeport de commercialisation. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que la commercialisation du Fonds en République Française à destination d'investisseurs non-professionnels n'a pas été autorisée par l'AMF. Ce Prospectus d'Émission ou tout autre document connexe n'a pas été distribué ni annoncé pour être distribué, ni ne sera distribué ni annoncé pour être distribué en République Française autrement qu'à des investisseurs à qui l'offre, la vente ou une autre cession des Actions en République Française peut être effectué comme décrit ci-dessus.

SUISSE : Le Fonds est qualifié de placement collectif étranger en droit suisse. Le Fonds n'a pas été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et, par conséquent, il ne doit pas être distribué en Suisse à des investisseurs non-qualifiés. Ainsi la distribution des Actions du Fonds en Suisse sera faite et s'adressera exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (PCC) et son ordonnance d'exécution (telles que modifiées de temps en temps). Le Fonds a désigné ACOLIN Fund Services AG, succursale Genève, 6 Cours de Rive, 1205 Genève, Suisse, en tant que représentant (« Représentant »). Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'Île, 1208 Genève, Suisse, est l'agent payeur en Suisse. Le Prospectus, les Statuts ainsi que les Rapports Annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant. S'agissant des Actions distribuées à des investisseurs qualifiés en et à partir de la Suisse, le lieu d'exécution et le for sont au siège du Représentant.